



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élargissement

Question écrite n° 40647

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les conséquences financières de l'élargissement de l'Union européenne dans le budget de fonctionnement après l'arrivée de dix nouveaux pays. Il sera nécessaire notamment de créer de nombreux postes supplémentaires qui alourdiront fortement les dépenses de personnel, sans oublier les besoins nouveaux en équipements et matériel. Tous ces frais sont répartis sur l'ensemble des citoyens européens. Il lui demande quelle sera l'incidence de cette augmentation du budget pour la France, par rapport à l'ensemble des frais de fonctionnement payés précédemment.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'évolution des dépenses administratives de l'Union européenne, particulièrement dans le cadre de l'élargissement, et sur son impact sur le budget national. L'impact de l'élargissement en matière administrative a fait l'objet d'une préparation et d'un suivi très précis, qui ont permis d'anticiper les conséquences budgétaires de l'adhésion à l'Union de dix nouveaux États membres. Une concertation très étroite a en outre été établie entre les secrétaires généraux des différentes institutions concernées pour assurer le suivi régulier, en cours d'année, de l'évolution des dépenses correspondantes. La France a toujours veillé à ce que l'évaluation des dépenses administratives impliquées par l'élargissement se fasse dans le respect des impératifs de la discipline budgétaire, qui est essentielle pour elle. Selon les dernières estimations disponibles qui ont été transmises par les différentes institutions, les surcoûts liés à l'élargissement peuvent être évalués à 566,4 M EUR en 2004 pour l'ensemble des institutions de l'Union (Conseil, Parlement européen, Commission, Cour de justice des Communautés européennes, Cour des comptes, Comité économique et social, Comité des régions, Médiateur européen, Contrôleur européen de la protection des données). Etant inscrites dans le budget communautaire, ces dépenses sont financées par les États membres - y compris par les nouveaux adhérents - à hauteur de leur participation globale à ce budget (la France devrait financer 17 % du budget européen en 2004).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40647

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3900

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5076